

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

# Recueil des actes administratifs

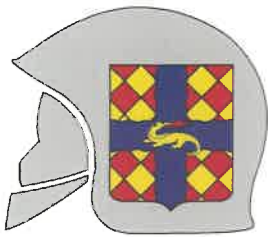
Date de publication  
8 avril 2026

Le présent recueil est élaboré dans le cadre des dispositions de l'article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration et conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales. Les actes qui y figurent peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de leur publication, par toute personne à laquelle l'acte fait grief.

# Sommaire

## 1. Arrêtés

- Arrêté n° 393/2026, du 3 avril 2026 fixant le calendrier des opérations électorales et la date de dépôt des listes de candidats pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (CASDIS).



**ARRÊTÉ N° 393 / 2026**

**Fixant le calendrier des opérations électorales et la date de dépôt des listes de candidats pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (CASDIS)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24, L. 1424-24-3, R. 1424-7, R. 1424-8 ;

**Vu** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

**Vu** l'arrêté en date du 5 janvier 2026 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service d'incendie et de secours, et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et de fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services ;

**Vu** la circulaire du 6 janvier 2026 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

**Vu** la date limite d'installation des conseils municipaux et de l'élection des maires fixée au 29 mars 2026 en application des dispositions de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la date limite d'installation des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et de l'élection des présidents fixée au 24 avril 2026 en application des dispositions de l'article L. 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE



**Article 1 :** Le calendrier des opérations électorales et la date de dépôt des listes de candidats pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, est fixé ainsi qu'il suit :

- Ouverture du dépôt des candidatures à l'état-major du SDIS de la Charente.

Bureau d'accueil du public, 43 rue Chabernaud, 16340 L'Isle d'Espagnac.

**Judi 16 avril à 8h30**

(Dépôt des candidatures ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. En dehors de ces créneaux, le dépôt est possible seulement si le personnel compétent à cet effet est présent)

- Date limite de dépôt des candidatures à l'état-major du SDIS de la Charente.

Bureau d'accueil du public, 43 rue Chabernaud, 16340 L'Isle d'Espagnac.

**Judi 30 avril 2026 à 17h**

- Envoi du matériel électoral aux électeurs.

(Bulletins de vote, enveloppes de scrutin et d'acheminement des votes).

**À compter du 5 mai 2026**

- Clôture du scrutin.

(Date limite d'envoi postal des bulletins de vote par les électeurs à l'état-major du SDIS de la Charente, le cachet de la Poste faisant foi).

**Vendredi 22 mai 2026**

- Recensement des votes et proclamation des résultats.

**Mardi 26 mai à 16h**

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le

**03 AVR. 2026**



Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jerome SOURISSEAU', written over the printed name.